



**Municipalité  
de  
Tolochenaz**

**PREAVIS N° 11– 2015**

**DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE DE CREDIT  
DE FR. 47'500.-  
POUR ETABLISSEMENT DU  
CAHIER DE  
RECOMMANDATIONS  
ESPACES ET EQUIPEMENTS  
PUBLICS  
PQ MOLLIAU**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**OBJET DU PREAVIS**

Le Plan de Quartier en Molliau est en cours d'élaboration par les propriétaires. En négociations avec eux lors de la réalisation de l'accord cadre préalable, la Municipalité a souhaité traiter les espaces et les équipements publics en priorité dans ce dossier.

**ESPACES ET EQUIPEMENT PUBLICS**

Les espaces publics du futur quartier sont par définition les cheminements, les accès, les parcs, les places, les abords/interactions des futurs bâtiments, autres. Par équipement public, nous entendons écoles, salle de gym, autres à définir.

**ETUDE URBANISTIQUE ET PAYSAGE**

Pour répondre à ces questions d'espaces et équipements publics, une société d'urbanisme (URBAPLAN) a été retenue, qui notamment va aussi coordonner les démarches participatives avec la population.

## COÛTS ET FINANCEMENT

Le budget total de l'étude se monte à Fr. 190'000.-. Les propriétaires ont accepté de financer 25% de cette étude facultative en faveur de la population. Région Morges (soit les 10 autres Communes de la région) ont également proposé de contribuer à concurrence de 25% du montant (projet modèle avec un impact régional) et deux services cantonaux (SDT et SPECO) contribueront également à concurrence de 25% du financement (à condition que la Commune contribue une somme équivalente).

La somme restante est donc de 25%, soit Fr. 47'500.

## CONCLUSIONS

Les espaces et l'équipement publics sont l'affaire de tous et non seulement des futurs habitants du quartier. C'est pourquoi la Municipalité recommande au Conseil Communal d'accepter ce financement qui permettra de terminer l'étude et notamment de réaliser le cahier de recommandations qui peut contenir des éléments contraignants pour les propriétaires et qui sera joint au futur permis de construire.

En conséquence, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **Le Conseil Communal de Tolochenaz**

dans sa séance du 22 juin 2015,

vu le préavis de la Municipalité N° 11-2015,

ouï le rapport de la Commission ad'hoc,

entendu le rapport de la Commission des finances,

considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

1. d'autoriser la Municipalité à cofinancer la Démarche des Espaces et Equipements Publics du PQ en Molliau (DEEP) pour Fr. 47'500.-.
2. de prélever le montant de Fr. 47'500.- sur la bourse communale.
3. d'amortir le montant de Fr. 47'500.- sur 1 an et sans charges futures.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2015**

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  La Secrétaire

S. Guarna \*S. Baruchet

*Guarna* *Baruchet*